

L'amiante devrait échapper à l'inscription sur une liste internationale de produits dangereux

30.10.08 | 13h53 • Mis à jour le 30.10.08 | 16h31

MONTRÉAL (CANADA) CORRESPONDANCE

L'amiante chrysotile, la forme la plus toxique de cette fibre minérale, ne devrait pas être inscrit sur la liste des 39 produits chimiques dangereux de la Convention de Rotterdam, ce qui satisfait l'industrie canadienne, quatrième producteur mondial.

A moins d'un revirement à la réunion de Rome, qui se poursuit jusqu'au vendredi 31 octobre en présence des représentants de plus de 120 pays signataires du traité, il n'y aura pas de consensus sur la question : l'Inde, le Pakistan, le Vietnam et les Philippines se sont opposés, mardi 28 octobre, à l'ajout du chrysotile à la liste rouge, ce qui aurait rendu difficile le commerce de la fibre cancérigène, sans toutefois l'interdire comme dans l'Union européenne et la plupart des pays industrialisés.

Le gouvernement canadien avait refusé jusqu'à la dernière minute de faire connaître sa position officielle, répétant seulement, mercredi, qu'il prônait toujours une utilisation *"responsable et sécuritaire"* du chrysotile. Christian Paradis, député de la région québécoise de l'amiante et porte-parole d'Ottawa à Rome, s'attendait à un renvoi *"à la prochaine réunion, en 2010"*. Un autre député canadien, le néo-démocrate Pat Martin, ancien mineur d'amiante, a déclaré que *"le Canada n'a rien dit, laissant ses principaux clients faire le sale travail à sa place"*.

"MANIPULATIONS HONTEUSES"

Ce dossier a enflammé les esprits au Canada. L'Association médicale canadienne a vivement dénoncé l'attitude du gouvernement. Dans un éditorial intitulé *"La mortalité liée à l'amiante, une exportation canadienne"*, elle soulignait que *"le Canada est la seule démocratie occidentale à s'être constamment opposée aux efforts internationaux visant à réglementer le commerce mondial de l'amiante... en manipulant honteusement les connaissances scientifiques par des moyens politiques"*. Ottawa, ajoute-t-elle, *"semble avoir calculé qu'il est préférable pour l'industrie de l'amiante d'agir dans l'ombre, comme les marchands d'armes, sans égard aux conséquences mortelles de son utilisation"*.

L'Institut Rideau, centre de recherche indépendant, a reproché à Ottawa et Québec de financer le lobby de l'amiante et de nier les dangers de cette fibre. Des scientifiques canadiens ont demandé au premier ministre Stephen Harper de *"cesser de faire obstruction"* à la Convention de Rotterdam, tandis que le quotidien *The Gazette* révélait l'existence d'un rapport non publié du ministère canadien de la santé sur les dangers de l'amiante.

Anne Pélouas

En Corse, l'"enfer blanc" de Canari bientôt sécurisé

A l'abandon depuis plus de quarante ans, l'ancienne mine d'amiante de Canari (Haute-Corse) va être mise en sécurité grâce à des crédits européens et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les travaux, d'un montant de 7,4 millions d'euros, débuteront en 2009 pour s'achever en 2010. Le chantier nécessitera des moyens de protection des prestataires et des riverains, pour prévenir la dispersion des fibres. Surnommé "l'enfer blanc" par les mineurs, ce gisement - le plus grand de France - a été exploité par une filiale d'Eternit de 1949 à 1965. - (AFP.)

Article paru dans l'édition du 31.10.08

Le Monde.fr